

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

Délibération n° 2005/01/13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 31 JANVIER 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération

49

49

43

DATE DE LA CONVOCATION

25 janvier 2005

L'an deux mille cinq, le 31 janvier, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Masbaraud Mérignat, sur la convocation en date du 25 janvier 2005, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, CHOMETTE, BOSDEVIGIE, COULON, COTIN, DEBESSON, SARTOUX, FLOIRAT, MICHAUD, MAZIERE, CHEZEAUD, BACHELLERIE, PATEYRON, CHAUSSADE, MEUNIER, LETANG, PETIT, SCAFONE, BAUDRON, LE CALVEZ, COUSSEIROUX, MORE, MEYER, CALOMINE, LABORDE, JAMILLOUX, PAROT

Mmes MAKOWIAK, MAZIERE, JOUANNETAUD, GRIZON, LAROUDIE, BETTON

Suppléants : FAYE, FAURILLON, CHEZEAUD, MONNIER, CAGNARD

Suppléantes : Mmes CONCHON, BOURDERIAU, PATAUD, COUTABLE, LEMEIGNAN

Excusés : MM MAYNE, POULIER, BEYLE

OBJET : Atelier relais, mensualisation des impôts fonciers

Le Président informe le Conseil que la communauté de communes a été saisie d'une demande de la société José SEQUEIRA et Fils, locataire de l'atelier-relais de la zone de Rigour, concernant la mensualisation des impôts fonciers annuels.

Il rappelle que la communauté de communes assure l'avance des versements correspondants.

Compte-tenu du montant de la taxe, une mensualisation à compter de l'année 2005 est proposée de la façon suivante : mensualisation sur 10 mois, les 11^{ème} et 12^{ème} mois faisant l'objet des réajustements nécessaires.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le conseil communautaire :

- Autorise la mensualisation des impôts fonciers à compter de l'année 2005 pour la société José Séqueira et Fils
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourgneuf, le 01 février 2005
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD